

# Commune de VESLUD

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 mars, à 19h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Gérard LOISEAUX, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/03/2025

Présents : Gérard LOISEAUX, Yoan BOUCHER, Philippe DHENIN, Sébastien DUJARDIN, Yannick GOULIN, Christophe LEFEVRE, Séverine NOTTA

Procuration : Néant

Absente excusée : Mélanie ROZE

Secrétaire de séance : Philippe DHENIN

### Ordre du jour

#### Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2025

#### 1) Vote du CFU, Compte Financier Unique, de l'année 2024

M. le Maire présente le compte financier unique, le CFU, qui se substitue au compte de gestion de la trésorerie et du compte administratif de la commune.

#### Résultat budgétaire de l'exercice 2024

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	70 143.24	158 516.52	228 659.76
Dépenses	53 784.47	141 352.60	195 137.07
Résultat de l'exercice 2024	16 358.77	17 163.92	33 522.69
Restes à réaliser fin 2024			
Recettes	24 000.00		
Dépenses	24 798.49		

#### Résultat cumulé

Résultat antérieur de l'exercice 2023	-21 130.44	41 022.17	19 891.83
Résultat cumulé au 31/12/24	-4 771.57	58 186.09	53 414.52
Différence entre les restes à réaliser	-798.49	0	-798.49
Résultat cumulé	-5 570.06	58 186.09	52 616.03

Après la sortie de Mr le Maire de la salle de réunion, Philippe DHENIN, adjoint, soumet le CFU 2024 au vote.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le CFU 2024 de la commune.

#### 2) Affectation des résultats 2024

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, constate que le compte fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :	excédent au 31/12/24	58 186.09 €
Investissement :	déficit au 31/12/24	- 4 771.57 € au cpte 001 au BP 2025
Restes à réaliser :	dépenses	24 798.49 €
	recettes	24 000.00 €
Passif sur restes à réaliser :		-798.49 €
Besoin de financement total		5 570.06 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

**Excédent de fonctionnement :** **58 186.09 €**  
**Virement à la section d'investissement :** **5 570.06 € au compte 1068**  
**Excédent de fonctionnement reporté :** **52 616.03 € au compte 002**

### 3) Subventions allouées aux associations en 2025

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

- **Aide à domicile en milieu rural (ADMR) de Bruyères et Montbérault : 200 €**
- **Centre aéré de Bruyères et Montbérault : subvention de 150 € à l'association et participation financière de 3.00 € par jour et par enfant domicilié dans la commune inscrit au centre aéré de Bruyères et Montbérault pour l'année 2025.**
- **Association des parents d'élèves de l'école de Bruyères et Montbérault : 100 €**
- **Coopérative scolaire de l'école de Bruyères et Montbérault pour la classe de mer : 60 €**

### 4) Questions diverses

#### Indemnités des élus de l'année 2024

Le montant des indemnités des élus doit être communiqué chaque année aux membres du conseil municipal. Par souci de transparence, le tableau est communiqué à l'ensemble des habitants.

Fonction	Nom	Montant annuel brut	Charges salariales	Montant annuel net	Montant moyen mensuel net
Maire	Gérard LOISEAUX	8385,48 €	1 132.08 €	7 253.40 €	604.45 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	Philippe DHENIN	2 219.64 €	299.64 €	1 920.00 €	160.00 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Christophe LEFEVRE	2 219.64 €	299.64 €	1 920.00 €	160.00 €

A noter que le montant total des indemnités des élus est de 57 % du montant maximum autorisé pour les élus des communes de moins de 500 habitants. Soit un montant de près de 10 000 € affecté aux dépenses d'investissement.

#### Instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par la CAPL

La TEOM ne devrait pas être appliquée cette année, sauf changement lors du vote du BP 2025 par le conseil communautaire du 04/04/25.

#### Démarchage téléphonique abusif

La proposition de loi a été adoptée en 1<sup>ère</sup> lecture à l'Assemblée Nationale le 6 mars 2025 à l'unanimité pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### Proposition de loi sur les compétences et missions des architectes des bâtiments de France

Le projet de réforme concernant l'ABF doit être débattu au Sénat le 19 mars prochain.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 14 avril pour le vote du budget primitif 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h.

Le Secrétaire,

Philippe DHENIN

Le Maire,

Gerard LOISEAUX